

Architecture & Patrimoine Textes officiels Programmes des enseignements artistiques incluant une approche de l'architecture

A l'école :

Ecole maternelle :

L'éducation artistique et culturelle en maternelle touche uniquement aux activités auditives, vocales, instrumentales, et des activités dansées.

Ecole maternelle :

"À l'école élémentaire, trois heures hebdomadaires sont consacrées aux arts visuels et à la musique.

L'élève découvre une pratique créative, **rencontre des œuvres contemporaines ou extraites du patrimoine**, acquiert des savoirs et savoir-faire en s'appropriant des techniques, des méthodes de travail, en utilisant les possibilités offertes par l'environnement et les moyens technologiques.

En arts visuels, l'élève s'exerce au dessin, à la photographie ou à la vidéo. Les pratiques et les démarches s'ouvrent au design, aux arts du quotidien, à l'architecture, aux paysages...

En éducation musicale, l'enfant chante, écoute, pratique des jeux vocaux et prolonge ce travail par la lecture à haute voix de poèmes et d'œuvres littéraires. Les pratiques instrumentales proposent des recherches sonores, des jeux mélodiques et des accompagnements rythmiques."

" **Les classes à projet artistique et culturel** permettent aux élèves de bénéficier tout au long d'une année d'une rencontre avec l'art qui conjugue des séances de pratique et des contacts directs avec les œuvres (visites d'expositions ou participation à des spectacles). Le projet est finalisé par une production des élèves : présentation de travaux, conception d'un objet, organisation d'un événement, etc.

Des ateliers de pratique artistique peuvent aussi être organisés à l'école élémentaire. Pendant 10 à 16 semaines, les élèves découvrent un secteur artistique ou patrimonial dans un cadre spécifique : musée, dépôt d'archives, bibliothèque, monument, école de musique ou beaux-arts, etc."

Extraits du dossier "L'éducation artistique et culturelle à l'école" sur le site du Ministère de l'Éducation nationale (<http://www.education.gouv.fr/arts/ecole.htm>)

Voir la circulaire correspondante :

http://www.artsculture.education.fr/info_officielles/textes_regl/circulaire_22_juillet_1998.asp

Programmes de l'école élémentaire :

Mention de l'architecture dans la partie consacrée aux arts visuels (à partir de la p.36, puis entre p.245 et 256)

<http://webprod.cndp.fr/archivage/valid/71717/71717-11228-14289.pdf>

Le plan pour les arts et la culture à l'école

http://www.artsculture.education.fr/info_officielles/textes_orientation/pdf/plan_arts_culture.pdf

Voir plus particulièrement à partir de la page 29 du document.

Au collège

Il est essentiellement question de l'enseignement de l'architecture en 5^{ème} et 4^{ème} (cycle central) puis en 3^{ème}.

Dans le cycle central : p. 56 du rapport (49 en pdf) : notions à connaître en architecture en 5^{ème} et 4^{ème}. Voir aussi les indications données en accompagnement des programmes du cycle central du collège

En classe de 3^{ème} : il est spécifié que l'architecture n'est pas l'objet "*d'une approche spécialisée*". Elle est abordée "*du point de vue des arts plastiques*". Voir plus particulièrement le point ARCHITECTURE, p.96 du rapport (p. 88 en pdf). Voir accompagnement p. 124 (p.116 en pdf).

L'architecture au collège :

Voir la circulaire du 03-01-2005 : Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/5/MENE0500078C.htm>

Rapport de l'opération "l'architecture au collège"

http://www.archi.fr/LES_CLASSES/senscol1.htm

Au lycée

Programme en vigueur classe de seconde générale et technologique, enseignement de détermination et option facultative

<http://www.education.gouv.fr/botexte/hs06020829/MENE0201543A.htm>

L'architecture et le patrimoine sont abordés dans la matière "Histoire des arts". Voir la partie du programme qui y est consacrée.

Programme des enseignements en vigueur classe de première générale et technologique, enseignement obligatoire, au choix

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs3/arts.htm>

Programme de l'Histoire des arts, enseignement obligatoire, au choix, classe de première littéraire

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs3/arts2.htm#page39>

BO Hors-série n° 3 du 30/08/2001

Programme de l'Histoire des arts, enseignement facultatif, classe de premières générales et technologiques

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs3/arts2.htm#page43>

BO Hors-série n°3 du 30/08/2001

Programme de l'Histoire des arts, enseignement obligatoire, au choix, classe de terminale littéraire littéraire

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs4/arts.htm#histartspe>

BO HS n°4 du 30 août 2001

Programme de l'Histoire des arts, enseignement facultatif, classe de terminales générales et technologiques

<http://www.education.gouv.fr/bo/2001/hs4/arts.htm#histartfac>

BO HS n°4 du 30 août 2001

Au collège et au lycée :

Note de service n°89-115 du 18 mai 1989

Activités artistiques. Développement des ateliers de pratique artistique dans les collèges et les lycées. Ne s'applique plus dans les lycées.

Texte adressé aux recteurs.

http://www.artsculture.education.fr/info_officielles/textes_regl/loi_6_01_1988.asp

Dans l'annexe du document, partie consacrée à l'atelier d'architecture.

Textes annexes :

Circulaire du 3 janvier 2005 sur l'éducation artistique et culturelle

Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication

<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/5/MENE0500078C.htm>

Mention du dispositif "L'architecture au collège" parmi les programmes de sensibilisation (point 1.3 des modalités de mise en œuvre).

Orientations pour une politique en matière d'enseignements artistiques et d'action culturelle

<http://www.education.gouv.fr/bo/2003/40/MENE0301998C.htm>

Charte "Adopter son patrimoine"

http://www.artsculture.education.fr/info_officielles/textes_regl/charte_adopter_son_patrimoine.asp

Les classes à projet artistique et culturel

Circulaire du 14 juin 2001

http://www.artsculture.education.fr/info_officielles/textes_regl/circulaire_14_06_2001.asp